Rossinière, le 25 août 2026

MUNICIPALITE
DE
ROSSINIERE
*

Conseil communal
de et à
1658 Rossinière

Préavis n° 11/2026 concernant la nomination d'une commission de recours en matière fiscale pour la législature 2026-2031

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Les directives de l'arrêté d'imposition demandent que la commune nomme, en début de législature, une commission de recours en matière fiscale d'au moins trois membres.

Cette commission est chargée d'étudier les cas de recours en matière fiscale ou sur les taxes diverses.

Afin de répondre à cette exigence, la Municipalité propose pour la législature 2026-2031 qu'une commission composée d'un municipal et de deux membres du Conseil communal soit nommée, Mme Catherine Pilet, Syndique, responsable des finances étant d'ores et déjà désignée en qualité de déléguée municipale.

En conclusion, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de :

- nommer une commission de recours en matière fiscale
- nommer deux conseillers communaux, en qualité de membre de cette commission

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique : La Secrétaire :

Catherine Pilet Nathalie Yersin